

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	25 juin 2025
Numéro	25.149	Heure	7h10

Auteur-e(-s) : Député-e-s interpartis

Lié à (facultatif) :

ad

Titre : Pour une meilleure reconnaissance des enseignant-e-s 1-2H

Contenu :

Les attentes et les responsabilités des enseignant-e-s en 1^e et 2^e HarmoS ont considérablement évolué, mais leur salaire et leurs conditions de travail ne reflètent toujours pas la réalité actuelle du terrain. Nous demandons dès lors qu'une revalorisation de la profession soit étudiée, tant sur le plan salarial que sur celui des conditions de travail.

Développement (obligatoire) :

Le métier d'enseignant-e en 1-2H a connu ces dernières années une transformation profonde. La mission éducative ne se limite plus aux apprentissages de base, mais englobe désormais la détection précoce de difficultés scolaires, sociales, comportementales, langagières ou encore psychiques. Ces situations, en constante augmentation, exigent des compétences pointues, une grande disponibilité émotionnelle et une collaboration étroite avec les familles et les autres professionnel-le-s.

Au quotidien, les enseignant-e-s de 1-2H accueillent des élèves encore très jeunes, qui ne sont souvent pas autonomes dans les gestes du quotidien : propreté, habillement, lacets, etc. Il faut donc constamment les accompagner, les sécuriser et les soutenir dans leur développement global. Certains enfants n'ont pas encore acquis les règles de vie sociale, peinent à gérer leurs émotions ou peuvent se mettre en danger – voire mettre les autres en danger. À cela s'ajoutent des responsabilités importantes : des prolongations de prise en charge des enfants au-delà de l'horaire prévu, l'accompagnement des signalements en orthophonie, psychomotricité ou action éducative en milieu ouvert (AEMO), avec entretiens, rapports et suivis à la clé.

Dans de nombreuses classes, les enseignant-e-s ne peuvent compter ni sur une structure d'accueil spécialisée, ni sur du personnel de soutien. Le matériel pédagogique est souvent insuffisant, ce qui oblige à une grande créativité et à une charge de préparation importante, bien souvent invisible. Beaucoup assurent également toutes les surveillances de récréation – soit plus de deux périodes hebdomadaires supplémentaires non prises en compte dans le calcul du temps de présence des élèves.

Malgré cela, la reconnaissance de ces enseignant-e-s ne suit pas. Leur indice horaire ne reflète pas la charge réelle de leur travail. Il est important de rappeler qu'une période en 1-2H ne représente pas seulement du temps passé en classe, mais inclut aussi de nombreuses heures de préparation, d'évaluation, de suivi individualisé et de coordination – souvent invisibilisées. La fixation de l'indice horaire mérite ainsi d'être repensée à la lumière des réalités actuelles du métier. Il s'agit d'un point auquel il faudra accorder une attention toute particulière dans le cadre de la réflexion sur la revalorisation de la profession.

Le statut salarial des enseignant-e-s 1-2H n'est aujourd'hui pas à la hauteur des attentes institutionnelles et sociales. Leur rémunération et leur reconnaissance ne reflètent ni la complexité, ni l'importance de leur mission, alors même que ce sont elles et eux qui posent les bases du parcours éducatif de chaque élève. Cette situation est d'autant plus problématique qu'il s'agit d'un métier fortement féminisé, ce qui soulève également une question d'égalité salariale et de reconnaissance genrée du travail.

Par ailleurs, la profession souffre d'une pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée. Les conditions actuelles, perçues comme peu attractives, dissuadent de nombreuses personnes de s'y engager durablement. Une revalorisation du statut et des conditions de travail permettrait non seulement de renforcer l'attractivité de la profession, mais aussi de favoriser la stabilité des équipes éducatives, de limiter les arrêts maladie et de lutter contre l'usure professionnelle.

À cela s'ajoute le fait que le co-enseignement – dont le principe a été approuvé par le Grand Conseil et qui vise à améliorer les conditions de travail ainsi que l'inclusion des élèves – n'a pas encore été déployé de manière systématique dans les classes concernées.

Il est donc temps d'ouvrir une réflexion globale et sérieuse sur ce que devrait être un « plein temps » réaliste à ce degré scolaire, et sur les conditions permettant à ces professionnel-le-s de remplir leur mission dans de bonnes conditions. Il pourrait notamment s'agir de constituer un groupe de travail associant les partenaires concerné-e-s afin de proposer des pistes concrètes de revalorisation (indice, temps de travail, dispositifs de soutien, etc.).

Nous demandons donc que le Conseil d'État étudie les modalités possibles d'une revalorisation du travail des enseignant-e-s 1-2H, en termes tant de reconnaissance salariale que d'amélioration des conditions de travail.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Sarah Blum

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Monique Erard	Vincent Martinez	Alexandre Brodard
Patricia Sörensen	Manon Freitag	Michelle Grämiger
Jonathan Marty	Stéphanie Skartsounis	Céline Barrelet
Niel Smith	Emile Blant	Cloé Dutoit
Nicolas de Pury	Armin Kapetanovic	Lara Zender
Laurence Castillon	Françoise Jeandroz	Richard Gigon
Catherine Loetscher	Patrick Erard	Aurélie Gressot
Yasmina Produit	Joëlle Eymann	Sandrine Chauvy
Alina Oppikofer	Corinna Weiss	Amina Chouiter Djebaili
Emma Gossin	Laetitia Mauerhofer	David Moratel
Misha Müller	Antoine de Montmollin	Sarah Bertschi